

Séance du 3 octobre 2024

Présidence : M. Philippe Herminjard, président

**Demande de trois crédits d'investissement d'un total de CHF 2'095'000.— pour la réfection des réseaux communaux - des canalisations et des routes : CHF 825'000.— pour le projet de la rue du Collège CHF 1'165'000.—, pour le projet de l'avenue Ernest-Biéler CHF 105'000.—, pour le projet de la RC 780 et demande d'adoption, en application de la Loi sur les routes du 10 décembre 1991 (LRou), du projet de piétonnisation de la rue du Collège (2024/P27)**

Rapport : M. Colin Wahli

### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU le préavis N° 27/2024, du 19 août 2024, concernant le « Demande de trois crédits d'investissement d'un total de CHF 2'095'000.— pour la réfection des réseaux communaux, des canalisations et des routes :
- CHF 825'000.— pour le projet de la rue du Collège
  - CHF 1'165'000.— pour le projet de l'avenue Ernest-Biéler
  - CHF 105'000.— pour le projet de la RC 780
- et demande d'adoption, en application de la Loi sur les routes du 10 décembre 1991 (LRou), du projet de piétonnisation de la rue du Collège »,
- VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

### d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 825'000.— pour le projet de la rue du Collège ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 105'000.— pour le projet de la RC 780 ;
3. de financer ces dépenses par la trésorerie courante ou par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement fixé par la législature 2021-2026, par prélèvement sur le compte « Dépenses d'investissement » ;
4. d'amortir ces dépenses selon les règles du MCH2 ;
5. de compenser les amortissements liés à la réfection des réseaux communaux des canalisations par des prélèvements sur le Fonds de réserve des égouts, compte de bilan N° 9280.11 ;
6. d'adopter le projet de piétonnisation de la rue du Collège en application de la loi du 10 décembre 1992 sur les routes (LRou).

Ainsi délibéré en séance du 3 octobre 2024.

Adopté **tel qu'amendé** à une large majorité (trois abstentions).

Pour extrait conforme le 4 octobre 2024.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY  
le Président la Secrétaire

  
Philippe Herminjard



  
Carole Dind